



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 avril 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/04/2007

D - 20070215

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 2 avril Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN ; M. Didier CAZABONNE ; M. Michel DUCHENE ; Mme Véronique FAYET ; M. Jean-Paul JAUFFRET ; M. Jean-Charles BRON ; Mme Françoise BRUNET ; M. Dominique DUCASSOU ; M. Stéphan DELAUX ; Mme Carole JORDA-DEDIEU ; M. Jean-Marc GAUZERE ; M. Claude BOCCHIO ; Mme Elisabeth VIGNÉ (*présente jusqu'à 17h15*) ; M. Joël QUANCARD ; Mme Muriel PARCELIER ; M. Henri PONS ; Mme Anne WALRYCK ; M. Pierre LOTHAIRE ; M. Jean-Louis DAVID ; Mme Anne-Marie CAZALET ; M. Alain MOGA ; M. Bruno CANOVAS ; Mme Françoise PUJO ; M. Jacques VALADE ; Mme Michelle DARCHE ; Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET ; M. Patrick SIMON ; Mme Anne CASTANET ; M. Charles CAZENAVE ; Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE ; Mme Eliane BON ; Mme Chantal BOURRAGUÉ ; Mme Mireille BRACQ ; Mme Nadine MAU ; Mme Françoise MASSIE ; M. Alain PETIT ; Mme Christine CHARRAS ; Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE ; Mme Elisabeth TOUTON ; Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF ; M. Jean MERCHERZ ; M. Guillaume HÉNIN ; Mme Chrystèle PALVADEAU ; M. Daniel JAULT ; Mme Michèle DELAUNAY ; Mme Claude MELLIER ; M. Jacques RESPAUD ; Mme Martine DIEZ ; Mme Brigitte NABET ; M. Vincent MAURIN ; M. Matthieu ROUVEYRE ; M. Pierre HURMIC ; Mme Marie-Claude NOEL ; M. Patrick PAPADATO ; M. Jacques COLOMBIER (*présent à partir de 15h50*);

Excusés :

M. Jean-Michel GAUTÉ ; M. Alexis BANAYAN ; M. Jean-Didier BANNEL ; Mme Laurence DESSERTINE ;
Mme Martine MOULIN-BOUDARD ;

Société SAIPOL quai Alfred de Vial à Bassens. Demande d'autorisation d'exploiter une usine de fabrication de carburant 'Diester' et d'autorisation d'extension d'une usine de trituration l'oléagineux. Avis

Mme Muriel PARCELIER, Adjoint au Maire, P/Monsieur Alexis BANAYAN, Conseiller Municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La société SAIPOL exploite sur la zone industrielle de Bassens une usine de trituration de graines oléagineuses pour produire des huiles végétales. Cet établissement a été créé en 1979 par la société Bordeaux Oléagineux.

La société SAIPOL projette d'exploiter à proximité une usine de fabrication de carburant « Diester » (ester méthylique) à partir des huiles végétales produites dans l'établissement précédent. La capacité de la nouvelle usine serait de 250 000 T annuelles, ce qui nécessite par ailleurs l'extension de l'établissement de trituration en portant sa capacité de 450 000 à 650 000 T, en y adjoignant une unité de semi raffinage des huiles.

Les silos de stockage des graines oléagineuses déjà existants ne seront pas quant à eux modifiés.

Elaboré à partir d'huiles végétales, principalement du colza, le « Diester » est un bio carburant pour véhicules diesel.

Incorporé à 30% maximum dans le gazole, il permet de réduire de près de 25% les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi celles d'autres polluants.

Le plan français de production de bio carburant vise à l'échéance 2015 la substitution de 10% de la consommation de gazole.

La société DIESTERINDUSTRIES qui développe la filière en France depuis 15 ans, met en service des unités de production sur l'ensemble du territoire et notamment à proximité des sites de production d'huiles végétales.

Les deux établissements considérés à Bassens, relèvent de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, régime de l'autorisation. Ils ne sont pas pour autant classés SEVESO.

Les deux dossiers de demande d'autorisation ont été mis à l'enquête publique à la Mairie de Bassens du 19 février au 20 mars 2007.

Les conseils municipaux des communes situées dans un rayon de 3 kilomètres sont invités à donner leur avis.

La commune de Bordeaux est ainsi sollicitée, le périmètre d'enquête englobant le secteur Bordeaux Nord (golf, antennes sportives, quartier de la Jallère, zone Métro).

L'examen du dossier (étude d'impact environnemental et étude de dangers) ne soulève pas d'observations particulières. La partie silos n'est pas modifiée, ces équipements ont fait l'objet récemment d'une étude de danger et de son analyse critique.

Les équipements de raffinage et d'estérification sont des installations neuves intégrant des technologies performantes.

Le territoire bordelais ne parait pas susceptible d'être impacté par les activités projetées.

Une attention particulière devra être apportée par les exploitants au niveau des tours aéroréfrigérantes.

En conséquence, je vous demande Mesdames et Messieurs, de bien vouloir émettre un AVIS FAVORABLE aux deux dossiers considérés, sous réserve du strict respect des prescriptions d'aménagement et de fonctionnement, qui seront imposées au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 avril 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Muriel PARCELIER
Adjoint au Maire

